

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 20 Septembre 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. COLLY Roger,
M. DAMEVIN Pascal, Mme GROS Sandrine, M. MANOURY Didier, M. PELISSIER
Daniel.

Absents : M. FRESSARD Roland (*procuration à M. MANOURY Didier*), M. GROS
Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), M. MINAUDO Christophe (*procuration à
M. DROT Bernard*), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien (*procuration à
M. POILANE Pascal*).

Secrétaire : Didier Manoury

1 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

Monsieur le Maire demande à un conseiller d'expliquer sa demande d'envoi des devis scannés à transmettre avant le Conseil à tous les conseillers municipaux.

Selon ce conseiller, cet envoi du fichier des devis scannés serait à faire à un seul conseiller et pourrait permettre de supprimer le fichier Excel.

Le Maire évoque des exigences de confidentialité et indique qu'un devis doit être expliqué pour être bien compris. La liste Excel est nécessaire pour la liste des délibérations et éviter des erreurs.

Les conseillers doivent valider les devis avant passation des marchés et non des factures de dépenses déjà engagées sans autorisation du Conseil.

Le Maire indique qu'un effort d'anticipation d'envoi préalable aux conseillers doit être fait ; L'adjoint aux finances souligne qu'il faut retravailler l'ensemble du circuit commandes/contrôles/règlements, comme il l'a déjà demandé à plusieurs reprises.

Pas de décision prise dans l'immédiat par le Conseil.

- Voir liste ci-jointe.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 179/17

Nota : Devis Ge Arc au lieu de Marceleon. Négociation à faire sur les 2 devis Gravier (Choulière et Sétives). Anticiper le devis Balayeuse Fête Dieu l'an prochain.

Le Maire donne des explications sur le dossier « compost Choulière » et les réductions de coûts obtenues. Le choix est porté sur Gravier (à renégocier avec le devis des Sétives).

Un conseiller indique que du lisier et du fumier seraient disponibles sur Aussois (évitant le transport de compost depuis Francin). Une certaine quantité de compost gratuit peut être disponible au SIRTOM. La piste forestière pourrait être faite dès maintenant et non au printemps.

Monsieur le Maire propose également la validation d'une liste de factures (par nature sans devis) récurrentes à payer mensuellement ou annuellement : téléphone, entretien photocopieur, ...

Selon l'adjoint aux finances : à revoir dans le circuit de commande (y compris les dépenses obligatoires) en lien avec les seules pièces obligatoires exigées par la réglementation.

Pas de décision prise dans l'immédiat par le Conseil.

. Décision modificative - Budget RE

Le Conseil Municipal est invité à valider la décision modificative suivante :

Budget Régie Electrique

DM pour achat Matériel de comptage

+ 600.00 € : Compte 21561 (appareils de comptage)

- 600.00 € : Compte 2315-504 (rachat ligne EDF)

Vote du Conseil : accord du conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 180/17

. Autorisation d'achat de matériel

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'autoriser à commander du matériel à la Sté Frans Bonhomme sans devis à hauteur de 3 000.00 € HT par an.

Vote du Conseil : Accord du Conseil (11 Pour, 2 contre, 1 abstention)

Cf. Délibération n° 181/17

2 - Urbanisme

. Maison d'Aussois - Attribution marché « Revégétalisation »

Suite à la CAO du 6 Septembre 2017, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de mener une négociation. Les offres finales après négociation ainsi que le tableau d'analyse ont été transmis aux membres de la CAO le 19/9.

Sur proposition de la CAO, le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer le marché suivant (procédure adaptée) :

- Entreprise TRUCHET Lot 15 Maison d'Aussois : **108 861,36 € TTC**

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 182/17

. PLU - Avenant au contrat du Cabinet Vial et Rossi

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 01 au contrat du Cabinet Vial et Rossi pour la réalisation du PLU communal, à savoir :

- réalisation de 2 OAP supplémentaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sur les secteurs Cordaz et Villeret (6 000 € HT)
- tenue de réunions supplémentaires (5 000 € HT)
- tenue d'une 3^{ème} réunion publique (600 € HT)

soit pour un montant total de 11 600.00 € HT.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 183/17

3 - Avenants aux DSP conclues avec la Sté Parrachée-Vanoise

Le conseil est informé, par l'adjoint aux Finances, du contenu des modifications envisagées :

- Suppression de l'animation et la centrale de réservation : ces compétences, ayant été prises par la Communauté de Communes, ne peuvent plus être incluses dans la DSP.
- La Maison d'Aussois hébergera des services de l'OTI, notamment animation et un point information. L'espace mis à disposition de l'OTI doit être sorti du périmètre délégué à la Sté Parrachée-Vanoise.
- Alignement de la durée de la DSP sur l'exercice comptable 1/10 au 30/09.
- Intégration de la Convention votée par le Conseil Municipal le 19/7/17 : sécurisation approvisionnement Eau.
- Précisions apportées sur la portée de la validation des tarifs par le Conseil : il s'agit des tarifs publics maximaux, en laissant la liberté à la SPL concernant les promotions qu'elle juge opportun d'organiser dans le cadre de sa politique commerciale.
- Modifications de dates : Camping et Base de Loisirs.
- L'annexe 1 disparaît (animations).
- Annexe 2 : modification sur la liste des biens concédés.
- Annexe 3 : modification du plan.
- Mode de calcul de la redevance : la question sera examinée à l'occasion de la présentation des comptes de la SPL. Un rappel est fait sur le planning réglementaire des opérations de clôture de l'exercice : présentation du projet au CA vers le 10 Décembre, puis examen par les Commissaires aux comptes (délai 45 jours), puis présentation au Conseil (Février) qui les examine et donne mandat à son représentant de les approuver, ou non, lors de l'AG (Mars).

Vote du conseil : à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les avenants de la DSP.

Cf. Délibération n° 184/17

3.Bis - Convention Secours sur pistes et tarifs des secours :

Après réunions de travail, le projet de convention a été transmis aux élus le 11 Septembre et à l'exploitation de la SPL.

Le Conseil demande au Maire de compléter cette convention entre la Sté Parrachée Vanoise et la Commune : Régie de recettes ou Régie mixte ? Nécessité de fournir à la Sté Parrachée Vanoise un TPE Mairie, consultation Mairie en vue d'une convention Ambulance portée par la Commune (front de neige - Cabinet Adra),...

Tarifs des secours sur pistes hiver 2017/2018 (annexe Tarifs délibérés précédemment pour l'hiver 2016/2017) : Le Conseil décide de délibérer lors de la prochaine séance.

4 - Dissolution de la RET

Le conseil délibère sur la dissolution de la RET au 31/12/2017

Vote du Conseil : accord de principe à l'unanimité du Conseil sur la clôture au 31/12/2017.
L'adjoint aux finances souligne l'importance du travail comptable préparatoire que les services comptables de la mairie ont effectué durant l'été en liaison avec les services de la perception.

Cf. Délibération n° 185/17

4 Bis Clôture du Budget « OT »

En raison de la prise de compétences « Tourisme » en totalité par la Communauté de communes, ce budget a vocation à disparaître. Le Conseil délibère sur la clôture du budget « OT » au 31/12/2017.

Vote du Conseil : accord de principe à l'unanimité du conseil sur la clôture au 31/12/2017

Cf. Délibération n° 186/17

4 Ter Clôture du Budget « Camping »

En raison de la délégation de l'exploitation du camping municipal à la Sté Parrachée-Vanoise, ce budget a vocation à disparaître. Le Conseil délibère sur la clôture du budget « Camping » au 31/12/2017.

Vote du Conseil : accord de principe à l'unanimité du conseil sur la clôture au 31/12/2017

Cf. Délibération n° 187/17

5 - Personnel et élus

. Création de postes pour les agents de la RET

Suite la dissolution de la RET au 31/12/2017 délibérée ci-dessus, le conseil est amené à :

- **Choix A) : Délibérer sur le projet de délibération** : Transformation des 6 contrats de travail uniquement en CDI de droit public.

Ou

- **Choix B) : Valider la proposition du Maire : proposition aux 5 agents concernés de la possibilité d'être fonctionnaire au 01/01/2019** (après 12 mois de stagiairisation en 2018). Si cette proposition est retenue, la délibération correspondante sera soumise pour vote au Conseil lors de la séance d'Octobre.

Vote du Conseil : Accord sur le choix A (6 CDI de droit public prenant effet le 01/01/2018)
Pour 10, Contre 4

Le conseil demande au Maire de donner instruction au CDG de préparer les contrats correspondants à proposer aux 6 agents dès le mois d'Octobre 2017 avec explications associées à fournir aux agents.

Cf. Délibération n° 188/17

. Indemnités des élus

Suite aux démissions de 2 adjoints, le Conseil décide d'une nouvelle répartition. En l'espèce, pour la période du 14/08 au 30/09/17, les indemnités des deux adjoints restant en fonction seront partagées en 6 (les 2 adjoints et les 4 conseillers délégués).

Vote du Conseil : 13 Pour, 1 Contre

Cf. Délibération n° 189/17

6 - Affaires scolaires et sociales

. Règlements intérieurs Cantine-Garderie et TAP pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation des règlements intérieurs pour la Cantine et la Garderie, ainsi que pour les T.A.P., pour l'année scolaire 2017/2018, sans changement par rapport à l'année scolaire 2016/2017.

Vote du Conseil (RI TAP) : accord à l'unanimité

Vote du Conseil (RI Cantine) : accord à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 190/17 et 191/17

. Halte-Garderie Maison des Enfants

. Règlement intérieur :

Le Conseil doit choisir et délibérer entre 2 propositions de Règlement intérieur de la Garderie Touristique :

Proposition n°1 : peu de changement par rapport à celui de l'an passé ; il est ajouté uniquement une fermeture de l'accueil de 12h45 à 13h15 pour que le personnel de l'accueil puisse prendre sa pause repas. Aucun forfait n'inclut cette plage horaire (12h45-13h15).

Vote du Conseil : le Conseil refuse la proposition de la Directrice quant à la fermeture de l'accueil pendant la pause repas

Proposition n°2 : Il est proposé au Conseil une fermeture de l'accueil entre 10 h et 12 h et entre 14 h 30 et 16 h 30 comme cela se pratiquait à Aussois auparavant et comme cela se pratique dans certaines Garderies du Département, cela contribuant à assurer un travail de qualité auprès des enfants.

Vote du Conseil : le Conseil refuse la proposition de la Directrice quant à la fermeture de l'accueil en milieu de matinée et milieu d'après-midi.

. Pack ESF-Garderie :

Selon le comptable public, l'ESF ne peut pas encaisser des recettes publiques. Le comptable public recherche des solutions et le Conseil aura à délibérer en Octobre sur une convention de mandat jointe à notre convention MDE/ESF.

. Logiciel MDE E.Nymphea :

Selon les informaticiens, le serveur Mairie actuel (5 ans d'âge) n'a pas la capacité mémoire suffisante et les sécurités permettant de gérer les réservations et les paiements en ligne. Un nouveau serveur devra être proposé au BP 2018. Dans l'immédiat, une fiche de réservation a été ajoutée sur le site vitrine Web en cours de construction (le lien internet de la maquette ayant été transmis à certains conseillers).

7 - Demandes diverses de particuliers et informations

. Courrier de M. Christophe CARON (Husky Adventure)

A l'unanimité, le Conseil donne un accord de principe pour une mise à disposition d'une parcelle communale située au-dessus du chemin des Moulin, pour y installer une réserve d'eau potable pour l'hiver. A revoir sur le terrain avec l'intéressé.

. Demande d'installation d'un chalet « Mama Gaufre » pour la saison d'hiver

A l'unanimité, le conseil refuse cette demande d'un emplacement sur Aussois.

8 - Tarifs divers

Propositions de tarifs présentés par Sté Parrachée-Vanoise :

- Camping - Emplacements saison (du 01/12/17 au 30/04/18 et du 15/06/18 au 15/09/18)

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 192/17

- Espace Bien Etre et Aquafitness (hiver 2017/2018)

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 193/17

9 - Présentation des fiches Projets Touristiques pour le SCOT

6 fiches ont été envoyées au SCOT et quelques jours plus tard aux conseillers par le Maire. L'horizon du SCOT est de 10/12 ans selon le Maire. Un conseiller liste des projets de fiches additionnelles sur un horizon de temps plus lointain.

Plusieurs conseillers demandent au Maire l'aide d'un technicien communal quant à la rédaction de ces fiches, travail à effectuer dès la semaine prochaine (4 demi-journées environ).

Monsieur le Maire répondra rapidement à cette demande, après plus amples informations.

Délibérations prises au cours de la séance

- n° 179/17 : Autorisation d'engagement des marchés 20.09.2017
- n° 180/17 : Décision modificative n° 1 - Budget Régie Electrique
- n° 181/17 : Autorisation d'achat de matériel à Frans Bonhomme
- n° 182/17 : Attribution marché Maison d'Aussois - Lot n° 15 - à l'Ent. Truchet
- n° 183/17 : PLU - Avenant au contrat Vial et Rossi
- n° 184/17 : Avenants à la DSP avec la Sté Parrachée Vanoise
- n° 185/17 : Clôture du Budget RET au 31.12.2017
- n° 186/17 : Clôture du Budget OT au 31.12.2017
- n° 187/17 : Clôture du Budget Camping au 31.12.2017
- n° 188/17 : Dissolution de la RET et reprise du personnel à/c du 01.01.2018
- n° 189/17 : Indemnités des élus à/c du 14.08.2017
- n° 190/17 : Règlement intérieur T.A.P. - Année scolaire 2017/2018
- n° 191/17 : Règlement intérieur Cantine/Garderie - Année scolaire 2017/2018
- n° 192/17 : Tarifs Camping - Emplacements saison 2017/2018
- n° 193/17 : Tarifs Espace Bien Etre et Aquafitness - Hiver 2017/2018